



## Procédure adoption plénière particulière

-----  
Par Arendelle

Bonjour,

Il y a 6 ans, j'ai eu un petit garçon. Seule ombre au tableau, son géniteur... J'ai mené ma grossesse à terme seule et ai accouchée loin de lui sachant qu'il ne voulait absolument pas être mêlé à cette histoire. Le jour de la naissance est arrivé, et sur insistance de sa mère, il a envoyé une reconnaissance de paternité en mairie. Lorsque l'on m'a demandé si cet individu était bien le père de mon enfant, j'ai affirmé que non. Ce dernier n'a pas donné suite et s'est contenté de mon refus.

Il est alors écrit sur l'extrait de naissance de mon fils qu'il est né de père inconnu, mais il est aussi écrit que Mr X a fait une demande de reconnaissance de paternité que la mère a réfuté.

Aujourd'hui je suis en couple depuis 5.5 ans avec un homme qui s'est occupé de mon fils comme du sien, et qui se fait appelé Papa par lui. Nous avons eu d'autres enfants ensemble et sommes mariés depuis maintenant 2 ans. Nous souhaiterions qu'il puisse adopter mon fils afin qu'il devienne officiellement son père .

Je me tourne alors vers vous ce jour, car je voudrais savoir si en démarrant cette procédure, le géniteur sera informé ? Sachant que son nom apparaît sur l'extrait de naissance malgré la mention "né de père inconnu". Et nous voudrions faire une adoption plénière.

D'avance je vous remercie de l'aide que vous pourrez nous apporter.